ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

CONSEIL EXECUTIF

CE/85/5 g)
Madrid, avril 2009
Original : espagnol

Quatre-vingt-cinquième session
Bamako, Mali, 7 et 8 mai 2009
Point 5 g) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET STATUTAIRES

g) Rapport de l'Association du personnel

Note du Secrétaire général

Dans le présent document, le Secrétaire général soumet aux Membres du Conseil exécutif, pour examen, le rapport de l'Association du personnel de l'OMT.

ASOCIACIÓN DEL PERSONAL DE LA OMT
UNWTO STAFF ASSOCIATION
ASSOCIATION DU PERSONNEL DE L'OMT
АССОЦИАЦИЯ ПЕРСОНАЛА ЮНВТО
رابطة موظفي منظمة السياحة العالمية

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET STATUTAIRES

g) Rapport de l'Association du personnel

1. L'Association du personnel de l'OMT[1] tient à exprimer ici toute sa gratitude pour la possibilité ainsi offerte pour la première fois aux fonctionnaires de l'Organisation de communiquer directement avec leurs employeurs. Elle souhaite saisir cette occasion pour aborder devant les Membres du Conseil exécutif un certain nombre de questions essentielles.

2. Le personnel est parfaitement conscient des répercussions de la crise économique mondiale actuelle sur les structures nationales et internationales de l'OMT. Dans ce contexte, le processus de réforme de la gestion de l'OMT récemment engagé, avec l'appui du personnel, revêt une importance particulière.

3. L'Association du personnel reconnaît qu'un important processus de changement a été lancé, qu'il s'est intensifié et qu'il a également bénéficié du nouvel élan donné par la direction par intérim et la nouvelle administration. L'élaboration d'une nouvelle méthode de gestion des ressources financières et humaines de l'Organisation a convaincu une grande partie d'entre nous qu'une véritable réforme est possible et cela nous aide à retrouver foi en notre travail.

4. A notre avis, les solutions pour aller de l'avant dans ce processus sont décrites avec précision dans un autre document de la présente session : le rapport des inspecteurs des Nations Unies (CE/85/8b)). Il ne fait aucun doute que l'ajustement aux normes établies dans le cadre du processus de réforme du Système des Nations Unies permettra, grâce au renforcement de la transparence, de l'équité et du professionnalisme, d'améliorer considérablement l'efficacité, tant en ce qui concerne les coûts que les services offerts à nos Membres.

5. L'Association du personnel accepte et fait siennes sans réserve les recommandations faites dans le rapport du Service commun d'inspection. Toutes ces recommandations, sans exception, qu'elles concernent le personnel ou d'autres domaines, auront pour conséquence directe de permettre à l'Organisation d'accomplir sa mission avec une plus grande efficacité et au personnel d'être davantage motivé pour donner le meilleur de lui-même.

6. L'Association appuie plus particulièrement les recommandations sur la gestion des ressources humaines du Secrétariat de l'OMT comme de ses satellites. Dans ces recommandations, qui constituent le cadre rigoureux dans laquelle doit s'inscrire la réforme en cours, il est préconisé :

[1] L'Association du personnel de l'OMT représente 76 des 88 fonctionnaires de l'Organisation (au 30 avril 2009), et son rôle est reconnu à l'article 23 du Statut du personnel.

a) l'établissement d'un organigramme clair de l'OMT, reflétant la réalité, afin que le processus récemment engagé dans divers domaines d'activité du Secrétariat puisse être perfectionné et mené à bonne fin ;

b) l'adoption officielle par l'Assemblée générale du Statut et des droits et devoirs fondamentaux des fonctionnaires des Nations Unies, dans le but, essentiel, de renforcer l'intégrité et l'éthique du personnel à tous les niveaux ;

c) la planification d'un véritable passage de témoin entre générations, afin de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation tout en permettant à cette dernière de se rénover et de se projeter dans un avenir à moyen terme ;

d) la description et la classification systématiques de tous les postes existants au Secrétariat, conformément à l'organigramme, pratique indispensable pour le moral du personnel ;

e) la mise sur pied de dispositifs permettant d'assurer la transparence et l'objectivité des pratiques de recrutement ;

f) l'adoption d'un système d'évaluation objective et transparente de la performance des fonctionnaires.

7. Il découle manifestement de ce qui précède qu'il est particulièrement important, en ce moment, de mener à bonne fin la transition au sein du Secrétariat de l'Organisation. Le principal objectif doit indubitablement consister à renforcer l'efficacité d'une structure qui permettra à l'OMT de fournir à ses Membres les meilleurs services possibles, grâce à l'application des recommandations susmentionnées dans le cadre du processus de réforme en cours.

8. L'Association du personnel de l'OMT tient à réitérer aux Membres du Conseil son ferme et profond engagement en faveur des objectifs décrits ci-dessus et sa volonté de continuer à collaborer avec l'administration et la direction pour mener ce processus à bonne fin.